

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Loi du 5 avril 1884 – Article 36

Arrondissement d'Avignon

Commune du PONTET
84130



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020_DEL_014

**Débat d'orientation budgétaire
2020**

--

Rapporteur : M. Patrick SUISSE

L'an deux mille vingt , le treize février à 18 heures00, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 7 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire.

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, M. Frédéric MONIN, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Bastien DADE, M. Christian ROBINAT, Mme Martine FAUX, Mme Michèle ILARIO, Mme Michèle BLANC, M Claude MOREAL, Mme Claudine DOMINEZ, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, Mme Catherine CHABRIER, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Christelle IMBERT, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN, Mme Chantal GUARDIOLA

Représentés :

Mme Michèle RIEUX donne pouvoir à M. Jean-Louis COSTA
Mme Christiane MOLINES donne pouvoir à Mme Nathalie GALLINA
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF

Absents :

Mme Sandrine BAJARD, Mme Sylvie LUC

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La Commission Finances et Administration Générale s'est prononcée le 4 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

PRÉCISER que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 a eu lieu,
ANNEXER à la présente délibération le rapport d'orientation budgétaire 2020.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le



ID : 084-218400927-20200213-2020_DEL_014B-DE

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le :
et publication du :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.

Joris HEBRARD

Le Maire,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.